

L'ABELLE.

Journal de la Nouvelle-Orléans. Jeudi, 29 Octobre 1839.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 29 Octobre.

C'est par erreur que les télégraphes de New York ont signalé le Howy IV du Nord. Nous en sommes fâchés, car les télégrammes qui surviennent en France sont, sans nul doute, beaucoup plus nombreux que ceux que nous puissions dans nos journaux d'Angleterre et même du Nord.

Le Président des Etats-Unis a reconvoqué M. Durand de St. André, comme Consul-Général de Sa Maj. le roi de France, pour le port de New York; M. J. G. Sargent Adams Danvers, consul pour celui de Philadelphie, et M. Furcy Picquent, Consul de Boston.

New York, 6 Octobre.

On lit dans une lettre de Tampico du 1er. Sept. écrite par un officier du Hornet: "Le gén. Santa Anna est un bon enfant, brave comme Jules César, et très-aimé des Mexicains. Dans l'affaire du 27, une balle passa si près de lui qu'elle déchira le collet de son habit; il se retourna en souriant vers un de ses officiers et lui dit que les Espagnols le mettaient dans la nécessité d'acheter un autre habit. Pendant le combat, il montra un sang froid sans égal. Après que l'affaire fut finie, et comme il passait devant la maison de M. Harrison (négociant américain), il aperçut un de ses soldats qui emportait une pièce de drap; il l'appela et lui demanda où il l'avait prise; le soldat lui dit qu'il l'avait prise dans le magasin de M. Harrison. Aussitôt le général tirant son sabre l'étendit roide mort à ses pieds; il annonça ensuite au reste de ses soldats qu'il les traiterait de la même manière, s'il les prenait à voler."

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 18 Aout.

Les faits viennent à l'appui d'une assertion que nous avons plusieurs fois exprimée. Dans un gouvernement constitutionnel, des ministres ne peuvent marcher qu'avec l'opinion qu'ils représentent: le ministre actuel représente la réaction, la violence et le bigottisme. S'il affecte la modération, l'impartialité, la tolérance, le voile, pour première découverte, dévoué par son parti. La Quotidienne avait loué M. Mangin sur la foi de son nom, et du réquisitoire de Poitiers. Mais M. Mangin parle de continuer les antécédents de son prédécesseur, et la Quotidienne, qui n'est pas ministérielle quand même, et qui pistole avant tout pour son parti, avertit le nouveau préfet qu'il ait à se régler sur ses propres antécédents et non sur ceux de son prédécesseur. Elle a raison: pour faire de la police légale, est-ce la peine de s'appeler M. Mangin? Nous prévoyons d'avance quelles seront les réflexions du journal des jésuites sur la note suivante, que nous lisons dans le Moniteur: "Un journal, qui se publie à Paris sous le titre de l'Apostolique, contient, dans le numéro du 14 de ce mois, un article intitulé: MIRACLE DE LA PROVIDENCE, où il est dit que la religion épiscopale, persécutée depuis quarante ans, réclamait un nouvel ordre de choses; que la source du mal vient d'une Charte et de plusieurs milliers de lois conçues et rédigées par des hommes sans foi et sans religion. "M. le procureur du roi a fait citer devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine, pour l'audience du mercredi 26 aout, le propriétaire et l'imprimeur de ce journal, coupables d'attaques contre les droits garantis par l'article 52 de la Charte constitutionnelle."

Paris, 19 Aout.

Nous l'avons bien dit aux ministres, que jouer la mansuétude, c'était nuire à leur mandat. Pour quelques paroles empreintes d'un faux air de modération, voilà le parti des catégories et des épurations qui réclame et gourmande. "Point de concession, dit la Quotidienne; point de paroles douteuses, Dieu et le roi?" C'est un vaste ralliement des hommes honnêtes et purs; mais c'est aussi une exclusion sévère des hommes pervers. Le ministère est à la tête des uns; que nul ne dise qu'il faut se mêler aux autres. Ce serait le désordre consacré, et il faut qu'on sache en Europe que parmi nous la révolution n'est plus dans l'état, et que même on travaille à la chasser de ses clubs. L'abolitionisme veut qu'on pousse en avant qu'on renverse les obstacles, et qu'on atteigne le but à tout prix. Sans doute les nouveaux ministres le voulaient aussi, mais il faut que les difficultés soient bien grandes. Voyez comme le mouvement réactionnaire s'est ralenti en peu de jours. Le premier choc avait jeté à terre tout le conseil, bientôt M. de la Bourdonnaye faiblit dans sa circulaire; il déclare qu'on ne fera pas de réaction: il veut toutefois que les préfets n'emploient que les hommes dévoués; c'était encore de l'épuration. Mais vient M. Mangin, qui prétend ne trouver l'existence de personne. Enfin, car ce n'est pas tout, un journal est cité en police correctionnelle pour avoir dans la révolution ministérielle un miracle de la Providence et le prétexte de l'abolition de la Charte. Le ministère en est-il tiré sur son monde? A quelle extrémité est-il adonné? Répondre par toute la France constitutionnelle, délaissé, trahi par les siens, que lui restera-t-il? Peut-être il répondra comme Médée: "Moi!" Mais ce n'est pas assez.

FEUILLETON.

ESPAGNE. Madrid, 6 Aout. (Correspondance particulière) Un courrier extraordinaire est arrivé avant-hier dans notre capitale, venant de Naples, et aussitôt le bruit s'est répandu que LL. MM. napolitaines ne feront pas le voyage en Espagne par mer, comme elles en avaient d'abord l'intention, mais qu'elles viendront par terre, parce que la reine de Naples attendant un enfant, elle craint le mal de mer. LL. MM., ainsi que notre future reine d'Espagne, traverseront la France. Ce matin sont partis pour la résidence royale de la Granja le roi, toute la famille royale, et le ministre de grâce et de justice M. Calomarde. M. Ballesteros, notre ministre des Finances, dont le bras gauche était des jours derniers presque entièrement perclus, se trouve aujourd'hui beaucoup mieux. On nous mande de Cadix, que le 29 du mois dernier (Juillet), la frégate de guerre française la Clarinda avait mis à la voile, se dirigeant sur Alger, où elle allait rallier l'escadre de blocus. Le paquebot français, venant de la Havane, qui a relâché au Ferrol tout récemment, confirme le départ de l'expédition de l'île de Cuba pour les côtes de Campêche. On vient de recevoir à Madrid une brochure que M. Canga Arguelles, vient de publier à Londres, et qui a pour titre "Examen de la reconnaissance des Amériques". Cette brochure est une réponse à une représentation des négociants de Londres et à différents articles du Times où l'on traitait assez mal le roi Ferdinand. Elle propose de la question des Amériques espagnoles. Notre police la laisse circuler librement, et cela n'a rien de bien étonnant, car M. Canga Arguelles, ministre sous les ordres, et exilé depuis cette époque, s'exprime de manière à laisser voir qu'il cherche à faire sa paix. La plus grande conservation régnait dans notre province; elle est motivée par les arrestations de toutes classes de personnes qu'on y fait par ordre du compte d'Espagne, qui ne borne plus ses persécutions à la Catalogne. Un de ses adjudans parcourt l'Aragon et fait arrêter les individus qui se trouvent désignés sur la liste de proscription que le comte lui a remise. Nous venons d'apprendre que plusieurs personnes distinguées de Barastro et de Mequinzena ont été arrêtées et dirigées sur Barcelonne pour y être jugées, ou pour mieux dire, pour être condamnées à mort par le tribunal militaire. Le bruit court, tant dans notre province que dans la Catalogne, que les chefs de la faction apostolique ont envoyé à Paris un de leurs plus zélés agents pour fausser l'opinion du gouvernement sur le caractère de ces assassinats politiques, et pour les attribuer à de prétendues conspirations.

ETATS-UNIS MEXICAINS. Département des finances. Son excellence le président des Etats Unis Mexicains, m'a adressé le décret suivant: "Le président, désirant autant que possible travailler à détruire la fumée passion du jeu, et convaincu que les moyens indirects sont les plus efficaces pour en venir à bout, usant des facultés extraordinaires dont le congrès général l'a investi, Décrète: 1°. Les personnes qui voudront tenir des maisons de jeux défendus dans le district fédéral et les territoires, s'adresseront au gouverneur ou aux chefs politiques, pour obtenir un permis ou patente, qui sera valable pour un an. 2°. Ces patentes se diviseront en patentes de première, seconde et troisième classe. La première, qui supposera un capital de cinq mille piastres, sera délivrée moyennant une somme de deux mille piastres; pour un capital de deux à quatre mille piastres, la patente coûtera mille piastres; et pour un capital au-dessous, cinq cents piastres. Le prix de chaque patente sera payé comptant. 3°. Ces patentes ne seront pas portées contre ceux d'entre eux qui reçoivent des enfants de famille ou des mineurs, et ne les déchargent point de la responsabilité des disputes et querelles qui peuvent survenir chez eux. 4°. Quiconque tiendra une maison de jeux sans une patente délivrée par les autorités ci-dessus désignées, sera passible de la perte de la totalité de son capital, qui sera confisqué moitié au profit du dénonciateur et moitié au profit du trésor national. 5°. Les patentes seront conçues en ces termes: N. gouverneur en chef politique de N., permis pour un an à N., de tenir en tel lieu, une ou deux maisons de jeu de telle espèce, avec un capital de tant, pour la patente de laquelle ou desquelles il a payé tant; (la date et la signature). 6°. Dans toutes ces maisons, on sera tenu d'avoir un tableau sur lequel on lira "Maison de jeu de telle espèce, ayant une patente de telle classe, délivrée par le gouvernement. Donné au Palais-Fédéral de Mexico, le 2 Septembre 1829. Vincent GUERRERO-Laurent de ZAVALA. (Noticiosa.)

Un journal de Paris du mois de juillet, résume ainsi l'histoire de la session des chambres Françaises de 1829: "1ère Epoque: J'a rive, tu arrives, il arrive nous arrivons, vous arrivez, ils arrivent. 2e Epoque: Je promets, tu promets, il promet, nous promettons, vous promettez, ils promettent. 3e Epoque: Je parle, tu parles, il parle, nous parlons, vous parlez, ils parlent. 4e et dernière Epoque: Je m'en vais, tu t'en vas, il s'en va, nous nous en allons, vous vous en allez, ils s'en vont.

L'AMOUR D'AMOUR. Je suis entré dernièrement dans la maison d'un de mes amis marié déjà depuis longtemps—Il a une famille. Une des plus jeunes personnes avait à la main un livre qu'elle me paraissait lire avec attention, elle s'arrêtait de temps à autre pour expliquer à ses sœurs les passages qui souffraient apparemment quelques difficultés. Je pus enfin voir l'ouvrage. C'était un traité des jeux innocens dans lequel on apprend à faire l'amour et autres jeux tous aussi propres à former les mœurs et à inspirer la modestie aux jeunes filles.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Expéditions. Goel. Hunter, Repita, Tampico, Gordon et Forrest. Goel. Elizabeth, Holt, Tampico, L. H. Gale. Brick Robert M. Williams, Griffith, Liverpool. Gordon, Forrest & Co. Brick William Henry, Johnson Philadelphie, par le capitaine. Arrivées. Bateau à vapeur Neptune, Barrett, de St. Louis avec du plomb et des produits à Hagan et on. J. G. Stevenson, J. Mager, M. F. Malier et co. et à bord. Un chaland de Cincinnati, avec 200 bls farine. Un chaland de Illinois, avec 400 sacs maïs. Entrées. Brick Monticello, Harvey, de Thomastown, par la Mobile, avec de la chaux. Brick Cannaries, venant de Bagne. Brick Cynosure, Hopkins, de Boston.

\$10 DE RECOMPENSE. Est parti marron de chez le sous-signé, Lundi 26 du courant, le nègre américain nommé DAVIS, âgé d'environ 22 à 25 ans, taille d'environ 5 pieds, 4 ou 5 pouces, peau très-noire, très-jolie figure, il traîne la jambe gauche, parle très vite et ne parle qu'anglais. La somme récompense sera donnée à quiconque le ramènera chez son maître ou le logera dans une des écoles de cet Etat. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne le point recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. 29 oct. C. NAGEL.

RESTAURANT. Le sous-signé à l'honneur d'informer le public et ses amis que Dimanche, 1er Novembre, il fait l'ouverture de son Restaurant, au coin des rues d'Orléans et Bourbon, et qu'on y trouvera comme par le passé des soupes aux huîtres, gombois, beefsteck, etc. ainsi que des vins blancs et rouges de premières qualités. 28 Octobre. J. MERTIE.

PARTIE marronne de chez le sous-signé une négresse nommée Betsy, âgée d'environ 23 ans, d'une très-petite taille, parlant Anglais et Français. Elle a le teint rouge et sa figure ronde et est très connue. Elle était vêtue d'une robe de toile grise et d'un mouchoir de tête, rouge. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à la geôle de cette ville, ou à Mme V. DUFOUR. 28 Octobre. Rue Bourbon, près Esplanade.

Le sous-signé à l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond du Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des Liqueurs de toute espèce et des meilleures qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la délicatesse qu'il s'engage à faire régner dans son café. 26 oct.—3. CESAR LEBRAUD.

BEURRE & GRAISSE.—33 fréquins de Bear se dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par E. LANE et Co. No. 15, rue de la Nlle-Orléans.

810 DE RECOMPENSE. Est parti marron de chez le sous-signé, le 29 Octobre courant, le nègre nommé GEORGE, parlant anglais; taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise). Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise de colette et un gilet de cotonnade bleue. Il lui manque une dent à la mâchoire supérieure; il a le teint rouge. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi. J. CAVALERA. Paroisse Jefferson. 27 oct.—3f.

\$10 DE RECOMPENSE. SERONT données à celui qui ramènera chez le sous-signé, la mulâtresse nommée MARY, âgée d'environ trente ans, ayant les cheveux crépus, rouges, taille d'environ cinq pieds deux pouces; figure claire, nez plat, grande bouche, grosses lèvres; parlant très-peu français. Elle se dit libre, et s'est absentée depuis trois mois. La récompense sera donnée à celui qui la ramènera chez son maître, rue des Ursulines, No. 112. PIERRE MONNETTE. 27 oct.—1f.

AVIS.—Attendu que Joseph Fysallene s'est adressé à moi, demandant que les engagements qu'il a souscrits comme encauteur de la paroisse de St. Martin, le vingt-quatrième jour d'Avril mil-huit-cent-vingt-deux, conjointement avec A. Dumarrat et J. J. Rousseau, comme sécurités; et le vingt-troisième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-six, conjointement avec J. J. Rousseau, comme sécurités, soient levés et annulés. Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits engagements et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés. Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-deuxième jour d'Octobre mil-huit-cent-vingt-neuf et le cinquante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Ad. BPAUVAIS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 21 oct.

ORDRES GENERAUX. En signe de respect et de regret pour la perte que vient de faire la Louisiane, dans la personne de Mr. PIERRE DERBIGNY, Gouverneur et Commandant en-chef, tous les Officiers de milice dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au bras gauche pendant un mois, et les drapeaux et étendards des différents corps de milice seront voilés pendant trois mois. Par ordre, A. PEYCHAUD, Adjudant et Inspecteur-Général.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 17 du courant.—Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'un poûdrière, sur un local situé à environ cinq milles au-dessous de la ville et sur la rive opposée du fleuve. Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voyer, sont déposés au bureau de la Mairie. D. PRIEUR,—Maire. 20 Octobre.—15 f.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTIE marronne de chez le sous-signé, le 2 d'Octobre courant, la négresse nommée Marie Generaly, plus communément appelée Giney. Au moment de son départ, elle avait une robe de cotonnade bleue à raie blanche; elle a la figure pleine et de grands yeux; taille d'environ cinq pieds. LOUIS BILLER. 24 Octobre.—3f.

Le 31 Octobre. Le Tirage de la 13e. classe de la Loterie DE L'EGLISE CATHOLIQUE Des Parishes AURA LIEU à la Bourse Hewlett. GROS LOT: \$10,000.

Table with 4 columns: Lot number, Amount, and other details for the \$10,000 lottery.

PRIX DES BILLETS. BILLETS entiers, \$1; moitiés, \$2; quarts, \$1.—Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$16; les moitiés et quarts en proportion. J. B. FAGET, DIRECTEUR, Rue de Chartres, No. 118. 7 Juillet.

SLAVES FOR SALE. SARAH, a negro woman, aged about 40 years, a good cook; Mathilda, daughter of Sarah, aged about 19 years, a good washer woman; Cicile, daughter of Matilda, aged about 4 years; Camilla, daughter of Matilda, aged about 10 months. The above Negroes are healthy, acclimated, and have been accustomed to the city, in the capacity of domestics, but more recently employed on a plantation where they acquired an excellent character for stability and industry; they are offered for sale for no fault, but in consequence of their present owner having disposed of his landed property and having no further use for them. They will be sold positively on Thursday, 15th October, at public auction, by J. Bauduc, (if not previously disposed of at private sale.) Terms at sale. October 17.

VENTES A L'ENCAEN. PAR J. T. BAUDUC. Le sera vendu, Jeu du 29 du courant, sur la Le vie, en face de la rue St. Anne, à 4 heures de l'après-midi. 120 barriques Vin rouge, 16 barriques de blanc. 102 caisses Vin. 485 paniers Huile d'olive, 30 caisses fruits à l'eau-le vie, 59 paniers d'Anistie, 6 caisses Kirsh-Wasser. En débarquement du navire Milton, de Bordeaux, et sujets au Drawback. Les conditions seront connues au moment de la vente.

Vente par le Marshall. N. B. Outlaw vs. P. Hamblet. EN vertu d'un writ alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge assesseur, j'exposerai en vente, Mercredi le 11 Novembre prochain, à 4 heures, au Principal, 2 Miroirs, 1 side-board, 1 table d'acajou, 1 paire de pelle-et-pissette, 1 bureau, 1 canapé, 2 tapis &c., mis dans P. flaire ci-dessus. 29 oct. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL. Mde. Beauregard vs. Mercure h. de c. l. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge assesseur, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à la Bourse, un Mulet et une Charrette, saisis dans l'affaire ci-dessus. 28 oct. L. DAUNOY—Marshall.

Vente par le Marshall. EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. J. Bernier, juge assesseur, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à midi, au Café de New Lett, Chomagne des rues St. Louis et Chartres, un certain LOT DE TERRE, situé rue des Mairies, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 26 pieds de face, sur 110 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent, contenant 2 chambres, cabinets et une petite galerie, ainsi à la journée de Babcock et Gardner. 6 oct. L. DAUNOY—Marshall.

Vente par le Marshall. Blumet vs. Denis vs. Liron. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, j'exposerai en vente Lundi 26 Octobre, au Café de la Bourse, à midi, une Montre en or, saisie dans l'affaire ci-dessus. 17 oct. L. DAUNOY, mar-shal.

Vente par le Marshall. J. Hubbell contre Jh. Twedy. EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge assesseur, j'exposerai en vente, Lundi 26 Novembre prochain, au bureau du Marshall, rue St. Anne, à 4 heures, 1 Bureau, 1 Table, 6 Chaises et des Miroirs, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus. 22 oct. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHAL. P. Cheron vs. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable, Anderson, j'exposerai en vente, Lundi 6 Novembre prochain, à la nouvelle bourse, à midi, un lot indivisible d'un certain lot de terre et les édifices qui s'y trouvent; ledit lot est situé dans la rue du Bayou et mesurant 22 pieds de face sur 100 de profondeur, saisis dans l'affaire ci-dessus. 10 oct. L. DAUNOY—Marshall.

SANGSUES DE CHOIX. RECUES par le Neptune de Nantes et à vendre par le Forester, pharmacien au coin des rues Royale et St. Pierre. 24 Octobre.

AVENDEUR par JOHN GARNIER, regu par le navire Milton, de Bordeaux: 104 caisses Vin de Barsac, de qualité supérieure et de 1825. 30 barils Vinaigre de Bordeaux. 1000 caisses Vin rouge, bonne qualité. 150 sacs Café de la Havane. 25 barriques Vin de Bordeaux, diverses q'tés. 200 douz. Guignolet d'Angers. 40 douz. Vin de Champagne rosé, blanc, moussé et non moussé. 10 barils Eau-de-vie de Cognac. 30 barils Vin blanc de Barsac. 600 rames Papier français. 25 milliers de Sigares. 17 oct.

AVIS AU PUBLIC. Il a été conduit aux éparcs, un cheval sans poil brun, sans étampe apparente; le propriétaire est invité à le réclamer en payant les frais de nourriture ainsi que ceux du présent avis. Dans le cas où le dit cheval ne serait pas réclamé il sera vendu aux enchères, le 5 Novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, par le Syndic du Septième district. HUBERT, Syndic de la banlieue sup. 17 Octobre.—3f.

FARINE FRAICHE.—500 bls Farine de blé en bon état pour être embarqué, maintenant à bord d'un chalan sur la Levee. S'adresser à CHS BYRNE, Rue Dorée, No. 5. 17 oct.

JUST RECEIVED. By the ship Talma, and for sale by subscribers, at their Store, 611½ street, between Main and Madison, an assortment of mens' ladies' and children's shoes, from the best manufacturers. October 8. A. BLANCHET and Co.

JOSEPH T. BAUDUC, offers for sale at his store, a Mullato Boy 12 years old, good house servant, speaks English and a little French. The boy is to be sold under full guarantee. September 19.

FOR SALE BY J. GARNIER.—Received per Milton from Bordeaux, 104 Cases superior Barsac wine of 1815; 30 Bbls. Bordeaux vinegar; —ALSO IN STORE— 1000 Cases good claret; 150 Bags Havana coffee; 25 Casks Bordeaux claret of different qualities; 200 Doz. Angers Guignolet; 48 Doz. champaign. (rose, white & sparkling); 10 Bbls. Cognac brandy; 50 Bbls. Barsac wine; 600 Reams French paper; 20 M Segars. Oct 17.

TRAITES SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à vendre par 1er. oct.—6. ATTON CCOU